



Paris, le 11 juin 2020

Votre contrat n° AL 178 195

Attestation d'assurance de responsabilité civile

Generali Iard atteste que VISI 38, numéro de Siret 41801766100020, demeurant 20 CHEMIN DU PONT DU DIABLE 38110 CESSIEU, est titulaire du contrat n° AL 178 195.

Sont couvertes les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de ses activités professionnelles :

activités de contrôle et analyses techniques

- . Analyses, inspections techniques et toutes opérations de contrôle sur canalisations, réseaux et gaines par tous moyens, notamment techniques, mécaniques et informatiques (caméras branchées sur câbles spécifiques et embarquées).
- . Contrôle des réseaux d'assainissement par inspection visuelle pédestre ou par caméra autotractée
- . Contrôle d'Étanchéité à l'air, à l'eau et haute pression
- . Recherche de fuite
- . Recherche de réseaux
- . Contrôle de compactage au pénétromètre
- . Tests à la fumée

A l'exclusion de toute activité relevant des articles 1792 et suivants du Code civil.

Seules les garanties mentionnées dans le tableau ci-dessous sont souscrites pour les montants précisés :

Garantie	Montant	Franchise
Responsabilité Civile Générale		
Tous dommages confondus Ce plafond englobant	9 000 000 EUR	non indexés par sinistre, Franchise : néant
Dommages corporels garantis et Dommages immatériels en résultant Causés par : Fautes inexcusables Accidents de travail Maladies professionnelles	1 500 000 EUR	par période d'assurance quel que soit le nombre de victimes Franchise : néant
Dommages matériels garantis et Dommages immatériels en résultant	2 000 000 EUR	par sinistre, Franchise 10% des dommages, mini 500 EUR maxi 2000EUR
Atteintes à l'environnement d'origine accidentelle	650 000 EUR	non indexés, par période d'assurance, Franchise 3000 EUR par sinistre
Dommages matériels et immatériels en résultant causés aux biens confiés et/ou prêtés	100 000 EUR	par sinistre, Franchise 10% des dommages, mini 750 EUR maxi 2000EUR

FILIP001 / 378320840





Attestation contrat n° AL 178 195

Garantie	Montant	Franchise
Responsabilité Civile Générale		
Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel et Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel ou matériel non garanti	200 000 EUR	par sinistre, Franchise 10% du montant des dommages mini 2000 EUR maxi 6000 EUR

Garantie	Montant	Franchise
RC après livraison et/ou RC professionnelle		
Tous dommages confondus Ce plafond englobant	2 500 000 EUR	par période d'assurance, Franchise 10% des dommages, mini 1000 EUR maxi 4000 EUR
Dommages immatériels non consécutifs à un dommage corporel ou matériel et Dommages immatériels consécutifs à un dommage non garanti	350 000 EUR	par période d'assurance, Franchise 10% des dommages, mini 3000 EUR maxi 8000 EUR

La présente attestation est valable pour la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021 sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit. Elle n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée pour valoir ce que de droit et n'engage l'assureur que dans les limites des dispositions du contrat auquel elle se réfère.

Karim BOUCHEMA
Directeur des Opérations

FILIP001 / 378320840

2 / 2
203D E

Pour nous écrire : Generali - Segment Entreprises Dommages entreprises - 75456 Paris Cedex 09



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Generali Vie, Société anonyme au capital de 336 872 976 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026